

Avis du gouvernement de la Communauté germanophone
sur les recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)
de la Grande Région du 06/12/2019

1. Recommandation concernant les perspectives pour un travail de mémoire commun dans la Grande Région

En principe, la Communauté germanophone de Belgique accueille favorablement la recommandation relative au travail de mémoire dans la Grande Région. Dans le cadre de la politique culturelle, plusieurs projets de la législature actuelle suivent une approche similaire. Ainsi, un certain nombre de projets de mise en valeur et de préservation du patrimoine culturel sont à l'ordre du jour de la politique culturelle :

- Poursuite du développement et consolidation de la base de données centrale (archives du patrimoine culturel) pour la conservation numérique du patrimoine culturel de la Belgique de l'Est et son ouverture à de nouveaux utilisateurs
- Participation de la société au patrimoine culturel par le biais de projets de médiation
- Inventaire et mise à jour du registre des monuments
- Elaboration d'offres de soutien aux propriétaires de monuments privés pour la préservation du patrimoine de la Belgique de l'Est
- Création d'un dépôt central pour la protection des biens culturels des musées et de la Communauté germanophone

Ces projets ne visent pas directement à promouvoir le travail de mémoire, mais par leur travail méthodologique de base, ils contribuent au renforcement des institutions d'histoire locales telles que les musées ou le Centre d'histoire de la Belgique de l'Est (ZOG), afin que ces institutions puissent traiter l'histoire locale en termes de contenu, entre autres également pour le travail de mémoire.

Du point de vue de la Communauté germanophone, il serait souhaitable que la méthodologie de la mémoire transfrontalière et dialogique soit explicitement choisie : L'approche de la commémoration basée sur le dialogue questionne les récits historiques nationaux traditionnels, met à l'ordre du jour des récits issus de différents contextes régionaux, et appelle au dialogue et à la compréhension entre les citoyens de différentes régions frontalières. Cela permet de promouvoir le travail d'éducation historico-politique et de former les compétences en matière d'orientation historique.

La Communauté germanophone salue expressément la mise en place d'un travail de mémoire commun dans la Grande Région. Au cours des deux dernières années, des projets ont déjà vu le jour, comme le projet Interreg « Land of Memory », qui a dressé la carte des monuments commémoratifs avec leurs activités pour la préservation d'une culture du souvenir efficace et les a présentés sur un site web (en cours d'élaboration). Il existe donc en Grande Région un réseau qui a déjà traité ce sujet et qui peut dès lors faire partie intégrante d'une réflexion structurée, dédiée à cette thématique.

En ce qui concerne l'enseignement scolaire formel, l'Institut d'éducation démocratique examine des questions de la culture démocratique, y compris la confrontation avec le passé, dans le groupe de travail « Formation et Education » de la Grande Région ainsi que dans le sous-groupe de travail « Education démocratique ». Il serait donc souhaitable que la Commission élabore cinq propositions qui pourraient être reprises par les groupes de travail afin de transmettre aux écoles un travail de mémoire transfrontalier conforme aux exigences actuelles. Se souvenir ensemble signifie aussi se rapprocher au-

delà des frontières, dans le but de renforcer la confiance et l'esprit de communauté au travers d'une analyse critique du passé.

Le programme commémoratif initié par l'association d'histoire et de musée « Zwischen Venn und Schneifel » et la ville de Saint-Vith dans le cadre du 75^{ème} anniversaire de la bataille des Ardennes et de la libération de la dictature national-socialiste a également une composante transfrontalière. Ici aussi, la culture du souvenir est reprise dans les écoles ou enseignée dans des lieux éducatifs extrascolaires dans la Grande Région.

2. Recommandation concernant l'aménagement accéléré de la Moselle en tant que voie navigable, et suppression des péages fluviaux sur ce cours d'eau

Le transport maritime ne relève pas des domaines de compétence de la Communauté germanophone. Pour cette raison, nous renonçons à fournir un avis technique sur la présente recommandation du CPI. Néanmoins, le gouvernement de la Communauté germanophone salue les recommandations concernant l'aménagement de la Moselle en tant que voie navigable, et la suppression des péages fluviaux sur ce cours d'eau.

3. Recommandation concernant le renforcement du Centre commun de coopération policière et douanière au Luxembourg

La Communauté germanophone salue le renforcement du Centre commun de coopération policière et douanière (CCPD) au Luxembourg, ainsi que l'intensification des relations de bon voisinage en Europe.

Le travail de la police ne fait pas partie des compétences directes de la Communauté germanophone. Néanmoins, les zones de police en Belgique de l'Est font régulièrement appel au soutien des Centres communs de coopération policière et douanière, tant celui du Luxembourg que celui de l'Euregio Meuse-Rhin. La Communauté germanophone peut donc servir de passerelle, encourager l'échange de bonnes pratiques entre les deux centres, et indiquer d'autres modèles intéressants de coopération entre les autorités de police et de sécurité.

L'Euregio Meuse-Rhin est l'une des premières régions d'Europe à avoir mis en pratique la coopération transfrontalière entre les services de police dès les années 1990. En 2005, l'EPICC (Euregio Police Information & Cooperation Centre) a été créé à l'initiative de la NeBeDeAgPol (Communauté de travail de la police au sein de l'Euregio Meuse-Rhin). L'EPICC est un centre de coopération policière dans l'Euregio Meuse-Rhin, composé d'environ 30 policiers belges, allemands et néerlandais ainsi que de représentants du pouvoir judiciaire néerlandais. Dans ce centre, les policiers coopèrent directement pour la lutte contre la criminalité transfrontalière et la prévention de délits ou de menaces pour l'ordre et la sécurité publics, en particulier dans la région frontalière.

Le NeBeDeAgPol est un groupe de coopération réunissant les chefs des services de police de l'Euregio Meuse-Rhin, qui existe depuis 50 ans dans le but de coopérer au niveau trilatéral dans l'Euregio Meuse-Rhin. Le travail structuré et continu du NeBeDeAgPol est exemplaire dans le domaine de la coopération transfrontalière en Europe.

La coopération entre les structures policières et judiciaires est également importante dans la lutte transfrontalière contre la criminalité, et est déjà institutionnalisée dans l'Euregio Meuse-Rhin : Le Bureau de Collaboration judiciaire Eurégionale (BES) est une association trinationale des ministères publics de l'Euregio Meuse-Rhin et de l'Euregio Rhin-Meuse-Nord. Son but est d'initier et d'améliorer la coopération judiciaire.

10 des quelque 60 CCPD en Europe utilisent déjà le programme informatique d'Europol « Siena », qui garantit un échange d'informations sécurisé, l'objectif étant d'utiliser le même programme informatique pour tous les centres afin d'accroître et d'améliorer l'échange d'informations dans toute l'Europe.

Ce développement de l'échange d'informations va de pair avec une augmentation des heures d'ouverture des Centres communs de coopération policière et douanière afin de tendre vers une dotation en personnel 24 heures sur 24 pour garantir un accès constant aux informations policières. Toutefois, cela exige une augmentation importante des ressources humaines et financières.

Un autre obstacle majeur à la coopération policière transfrontalière reste la langue. La promotion des compétences linguistiques dans la formation et le perfectionnement de la police, l'intégration d'un module de traduction écrite dans le logiciel (Siena) ou l'utilisation d'une langue déterminée en commun, p.ex. l'anglais, pourraient constituer des pistes de solution.